



Communauté de Communes du

Val de l'Oise

La Dynamique rurale

RAPPORT D'ACTIVITES

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

-ANNÉE 2022-



www.ccvo.fr

SOMMAIRE

Introduction

PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ
 - Le territoire *page 4*
 - Le mode de collecte *pages 4-5*
2. LA COLLECTE DES DÉCHETS
 - La collecte en porte-à-porte *pages 5-6*
 - La collecte en point d'apport volontaire *page 6*
 - La collecte en déchèteries *pages 7-8*
3. LA COMMUNICATION *pages 8-9*
4. LES RESSOURCES HUMAINES *page 9*

PARTIE B : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PAP ET EN AV
 - Les ordures ménagères résiduelles en PAP *page 11*
 - La collecte sélective en PAP *pages 11-12-13-14*
 - La collecte du verre en AV *page 14*
 - La collecte en déchèteries *pages 15-16-17*
 - Bilan des déchets collectés en 2022 *pages 17-18*

PARTIE C : LES INDICATEURS FINANCIERS

1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE *page 20*
2. LES DÉPENSES DU SERVICE *page 20*
3. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE *pages 19-20-21-22-23*

ANNEXE

BUDGET OM : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Introduction

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la collectivité à son conseil municipal en séance publique.

Ce document est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et sur le site Internet www.ccvo.fr

PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ

1.1 LE TERRITOIRE



Champ d'application :

- > 32 communes
- > 16 241 habitants
- > 327,18 km²

1.2 LE MODE DE COLLECTE

TYPE DE DÉCHETS	MODE DE COLLECTE
Ordures Ménagères résiduelles	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Emballages recyclables et papiers graphiques	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Verre	Collecte en Apport Volontaire
Déchets des déchèteries	Réseau de 2 déchèteries intercommunales

La Communauté de Communes prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...). Elle l'étend aux déchets des établissements artisanaux, commerciaux, industriels dès lors qu'ils répondent à la définition des ordures ménagères pouvant être traités sans sujétion particulière.

La gestion des déchèteries :

Afin d'exercer pleinement la compétence « Traitement », le syndicat VALOR' AISNE a pris en charge, à partir du 1^{er} janvier 2017, la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

La C.C. du Val de l'Oise conserve en régie la gestion « haut de quai » :

- accueil et orientation des usagers,
- choix des flux acceptés,

- conditions d'accès (particuliers, professionnels, tarifs, horaires...),
- l'acheminement des bennes/contenants vers les exutoires de traitement.

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1 LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE



- Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée sur le territoire chaque semaine (C1) les mardi, mercredi et jeudi, en régie intercommunale.

Deux équipages composés chacun d'un chauffeur et de 2 ripeurs collectent les sacs « noirs » à l'aide de camions mono-compartmentés.

Ces déchets, ainsi que les refus liés aux opérations de tri, sont ensuite acheminés au centre de transfert d'URVILLERS avant d'être enfouis pour partie à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à FLAVIGNY-LE-GRAND exploitée par EDIFI Nord ainsi que dans les Unités d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) situées à SAINT-SAULVE, MAUBEUGE, MONTHYON, ST-OUEN L'AUMONE et CRETEIL.

Les tournées de collecte OMr

Jour de ramassage hebdomadaire des OMr (jours fériés compris)	Communes collectées
MARDI	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Mont d'Origny - Neuville - Origny Sainte Benoîte - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry lès Mézières - Surfontaine - Villers le Sec
MERCREDI	Alaincourt - Berthenicourt - Châtillon/Oise - Mézières/Oise - Moÿ de l'Aisne - Regny - Ribemont - Sissy - Thenelles
JEUDI	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt - Itancourt - Ly Fontaine - Remigny - Urvillers - Vendeuil

- La collecte sélective des emballages ménagers recyclables (et papiers graphiques) hors verre



Réalisée toutes les 2 semaines (C0,5), la collecte sélective des emballages recyclables mobilise les 2 équipes de collecte chaque lundi et vendredi à tour de rôle sur le territoire des communes adhérentes.

Déposés dans des sacs « jaunes » (disponibles gratuitement en mairies à raison de 20 sacs/an/habitant), les papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal sont dirigés ensuite vers le Centre de tri d'URVILLERS.

Les pots, barquettes, films en plastique ainsi que les petits emballages métalliques sont à déposer dans le sac jaune de tri du fait de l'extension opérationnelle des consignes de tri.

Une fois triés et compactés en « balles », les déchets recyclables sont expédiés vers les entreprises de recyclage.

Les tournées de collecte sélective

Jour de ramassage toutes les 2 semaines du sélectif (jours fériés compris)	Communes collectées
LUNDI (n° de semaine Pair)	Alaincourt - Berthenicourt - Itancourt - Mont d'Origny - Moÿ de l'Aisne - Neuville - Origny Sainte Benoîte
VENDREDI (n° de semaine Pair)	Regny - Ribemont - Thenelles
LUNDI (n° de semaine Impair)	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Châtillon/Oise - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt - Ly Fontaine - Mézières/Oise - Remigny - Sissy - Urvillers - Vendeuil
VENDREDI (n° de semaine Impair)	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry lès Mézières - Surfontaine - Villers le Sec

2.2 LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les PAV permettent la collecte du verre et des textiles sur le territoire intercommunal.

-La collecte du verre en AV : Les vidanges sont effectuées par la société MINERIS sur les 103 PAV. Les matériaux collectés sont acheminés ensuite vers la filière de recyclage O-I Manufacturing à REIMS. La communauté de communes perçoit un soutien financier à la tonne triée.

-La collecte des textiles en AV : Deux organismes réalisent la collecte des bornes à textiles installées sur le territoire à savoir LE RELAIS et ECOTEXTILE.

Déchets acceptés : textiles, linges, chaussures. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMR les textiles et les recycler.

Trois méthodes de valorisation : la réutilisation, la fabrication de chiffons ou le recyclage en matériau isolant.



2.3 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Localisation :

Les déchèteries de la Communauté de Communes du Val de l'Oise sont situées à **MÉZIÈRES/OISE** et **ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE**.

Ouverture des sites :

à **MÉZIÈRES/OISE** : les horaires d'ouverture sont établis du lundi au samedi de 9h à 19h sans interruption ainsi que le dimanche de 9h à 11h30. Un horaire spécifique est dédié aux artisans le matin dès 7h30.

à **ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE** : les horaires d'ouverture sont définis selon 2 périodes :



-Horaires Printemps-Eté : Lundi 9h-12h / Mardi fermé / Mercredi 14h30-19h / Jeudi fermé / Vendredi 14h30-19h / Samedi 9h-13h

-Horaires Automne-Hiver : Lundi 9h-11h / Mardi fermé / Mercredi 13h-16h30 / Jeudi fermé / Vendredi 13h-16h30 / Samedi 9h-12h



Accès aux déchèteries :

Seuls les habitants et professionnels résidant sur le territoire intercommunal sont autorisés à accéder gratuitement aux déchèteries intercommunales.

Ils doivent pour cela présenter une carte d'accès nominative délivrée par la C.C. du Val de l'Oise accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les déchets acceptés* :

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| -Déchets végétaux | -Déchets Diffus Spécifiques | -Capsules Nespresso® |
| -Encombrants | -Amiante | -Huile alimentaire |
| -Gravats | -Pneus | -Films radiographiques |
| -Bois | -Textiles | -DASRI (déchets de soins) |
| -Mobilier « bois » | -Huile de vidange | -Articles de bricolage et de jardin |
| -Mobilier « mélange » | -Batteries | |
| -Ferrailles | -Lampes et néons | |
| -D3E (appareils ménagers) | -Piles | |
| -Papiers-Cartons | -Cartouches d'impression | |
| -Plâtres complexes | -Jeux et jouets | |



**Certains déchets ne sont repris qu'à la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE.*

Rappel :

La gestion de la partie « Haut de quai » est assurée directement par les services de la communauté de communes (gardiennage, orientation des usagers, plupart des rotations...).

Le syndicat VALOR' AISNE exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

Traitement des déchets :

A l'exception des encombrants qui sont enfouis, tous les matériaux ou produits apportés en déchèteries font l'objet soit de valorisation, soit de traitement prévenant les risques de pollution.

A titre d'exemple :

GRAVATS Ils sont réutilisés pour majeure partie par les services intercommunaux dans le cadre des travaux effectués dans les communes.

CARTONS Ils sont recyclés : transformation en une pâte pour fabriquer de nouveaux cartons. Les matériaux récupérés sont ainsi revalorisés.

BOIS Ces déchets sont broyés et utilisés dans des chaufferies ou encore dans la confection de panneaux agglomérés.

DÉCHETS VERTS Ils sont dirigés vers un centre de compostage.

FERRAILLES Les métaux ferreux et non-ferreux sont broyés et recyclés.

D.D.S. Ils sont collectés en déchèterie et traités par des sociétés conventionnées. Ils seront en partie recyclés ou valorisés énergétiquement.

3. LA COMMUNICATION

Le service Déchets communique toute l'année sur le tri sélectif, la collecte et le traitement des déchets en s'adaptant aux différents publics.

ACCUEIL QUOTIDIEN À LA C.C. DU VAL DE L'OISE



C'est principalement au siège de la communauté de communes qu'ont lieu les échanges sur le suivi du service déchets, soit par rencontre directe, soit par téléphonie ou encore par échange de mails.

C'est un aspect important de la communication. Cet accueil représente la majorité des échanges entre le service déchets et les usagers.

Questions récurrentes : la collecte des déchets et le suivi de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ces échanges permettent d'avoir un retour sur la prestation proposée, donc sur sa qualité. C'est aussi l'occasion d'initier le geste et les consignes de tri, pour la collecte comme en déchèterie, complété par la distribution de documents d'information.

INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

Ces interventions permettent aux plus jeunes de comprendre le geste de tri et de développer leur connaissance sur la collecte et le traitement des déchets.

Elles sont réalisées dans les écoles du territoire (prioritairement auprès des classes de CM1-CM2), sur demande de l'enseignant, du personnel encadrant ou proposition du service déchets.

Bien souvent, les interventions effectuées dans les écoles sont suivies de visites au Centre de tri d'URVILLERS. Les élèves prennent ainsi connaissance des opérations de tri avant l'acheminement des matériaux vers les usines de recyclage.



9

DOCUMENTS D'INFORMATION

Plusieurs documents d'information sont mis à la disposition des usagers :

- calendrier de collecte des déchets et Mémotri,
- informations sur les services de déchèteries (lieux, horaires d'ouverture, déchets acceptés...),
- lettre jointe à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2022,
- mise en ligne d'articles sur le site Internet de la collectivité et celui de la déchèterie (www.ccvo.fr / www.decheterie-ccvo.fr),
- envoi de guides de la déchèterie de Mézières/Oise et de cartes d'accès en déchèterie,
- ...

4. LES RESSOURCES HUMAINES

En 2022, la Communauté de Communes du Val de l'Oise employait au service « Déchets Ménagers » :

- 1 agent administratif ;
- 15 agents techniques (11 agents titulaires, 2 agents contractuels permanents, 2 agents contractuels saisonniers).

Tous les agents œuvrent ensemble pour garantir un service public de qualité auprès des usagers du territoire intercommunal.

PARTIE B : **LES INDICATEURS TECHNIQUES**

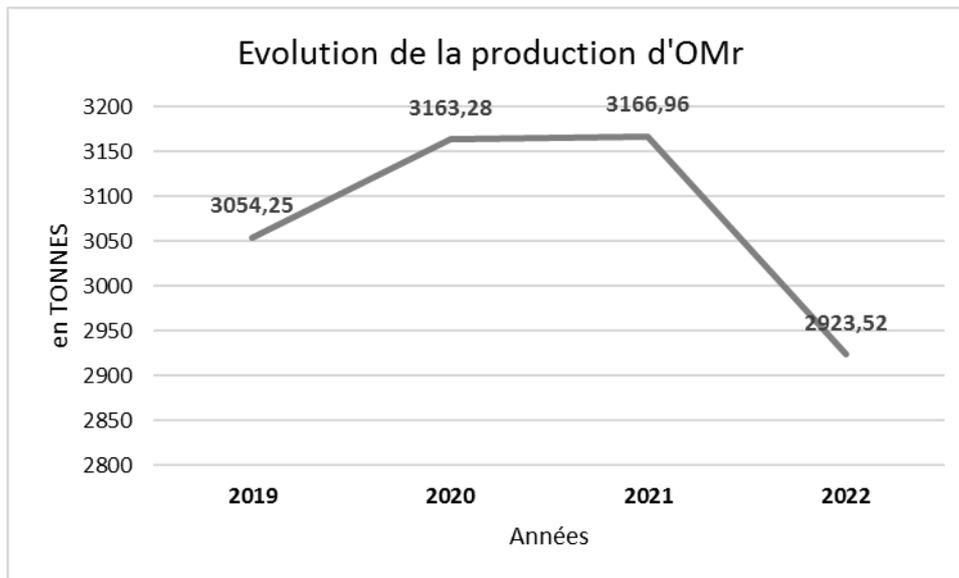
1. LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

1.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE

Déchets non recyclables des particuliers, des communes et des professionnels

2 923,52 T

180,00 kg/habitant



11

Le ratio d'OMr s'élève à 180,00 kg/habitant.

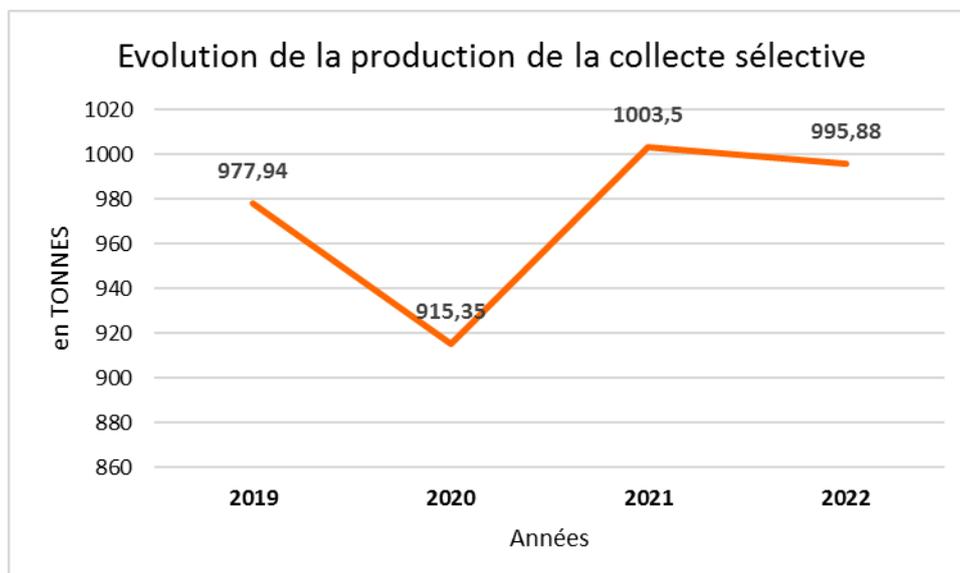
1237,186 T d'ordures ménagères résiduelles ont été valorisées énergétiquement sur les sites ECOVALOR à SAINT-SAULVE, SMIAA à MAUBEUGE et SMITOM à MONTHYON, soit 42,32%, les tonnages restant étant stockés en ISDND (soit 57,68%).

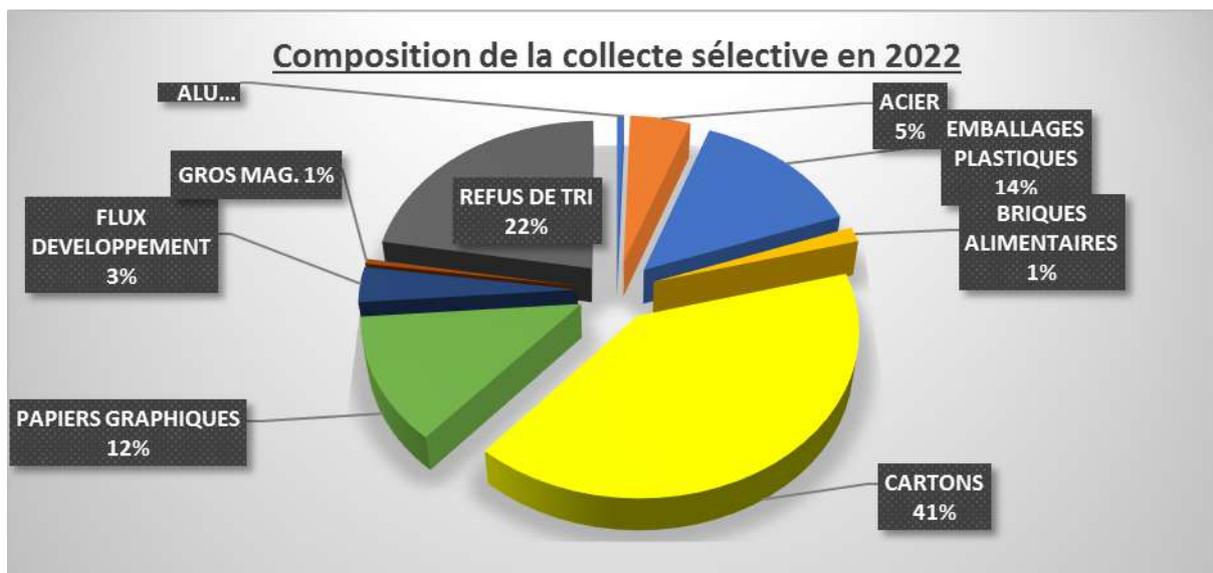
1.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE

Emballages ménagers recyclables et papiers graphiques

995,88 T

61,31 kg/habitant





Les refus de tri

Les refus de tri issus de la collecte sélective se sont élevés à 240,055^T en 2022 (soit 14,78 kg/habitant). Ils sont en progression de 47,209^T par rapport à l'année 2021.

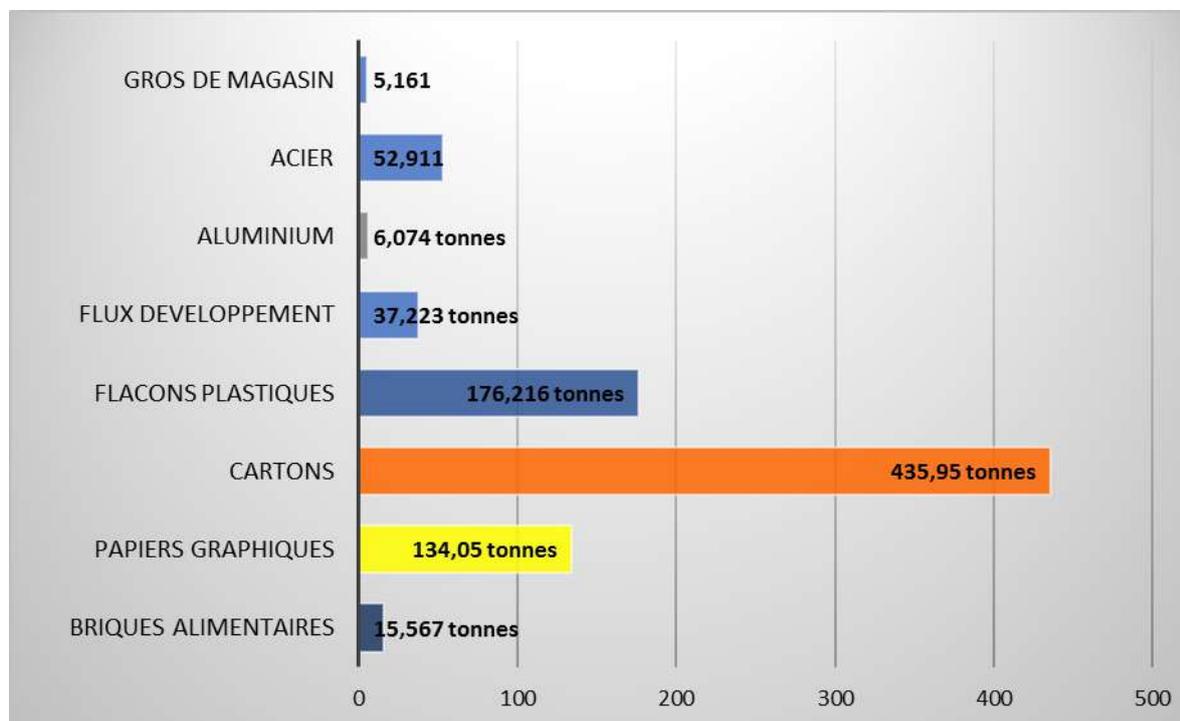
En 2022, 187,485^T de refus de tri ont été valorisés énergétiquement soit 78,10%.

Les matériaux expédiés en 2022

Matériaux	Tonnages 2022	Repreneur
Papiers graphiques 	134,05 ^T	NORSKE SKOG
Gros de magasin	5,161	VALOR' AISNE
Cartons 	435,95 ^T	SAICA PAPER
Briques alimentaires 	15,567 ^T	REVIPAC
Emballages plastiques 	150,173 ^T	SUEZ
Flux développement (ECT plastiques)	37,223 ^T	CITEO
Acier 	52,911 ^T	SUEZ
Aluminium 	6,074 ^T	SUEZ

TOTAL	837,109 T
--------------	------------------

PART DES MATÉRIAUX LIVRÉS EN 2022



Les bénéfices du recyclage

Matériaux expédiés en 2022	Produits recyclés à titre d'exemple
52,911 tonnes d'ACIER	Produits en acier
6,074 tonnes d'ALUMINIUM	Pièces en aluminium
435,95 tonnes de CARTONNETTES	Cartons
15,567 tonnes de BRIQUES ALIMENTAIRES	Papier d'hygiène et domestique
176,216 tonnes de FLACONS PLASTIQUES	Produits en plastique
52,935 tonnes FLUX DEVELOPPEMENT	Produits en plastique
747,46 tonnes de VERRE	Emballages en verre
71,70 tonnes de PAPIERS GRAPHIQUES	Papiers recyclés
5,161 tonnes de GROS DE MAGASIN	Papiers recyclés

Le suivi de la qualité du tri



Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2022, 18 opérations de caractérisations ont été réalisées.

Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion. Ce prélèvement est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35 kg.

Le taux moyen de refus de tri pour l'année 2022 est de **15,14 %**.

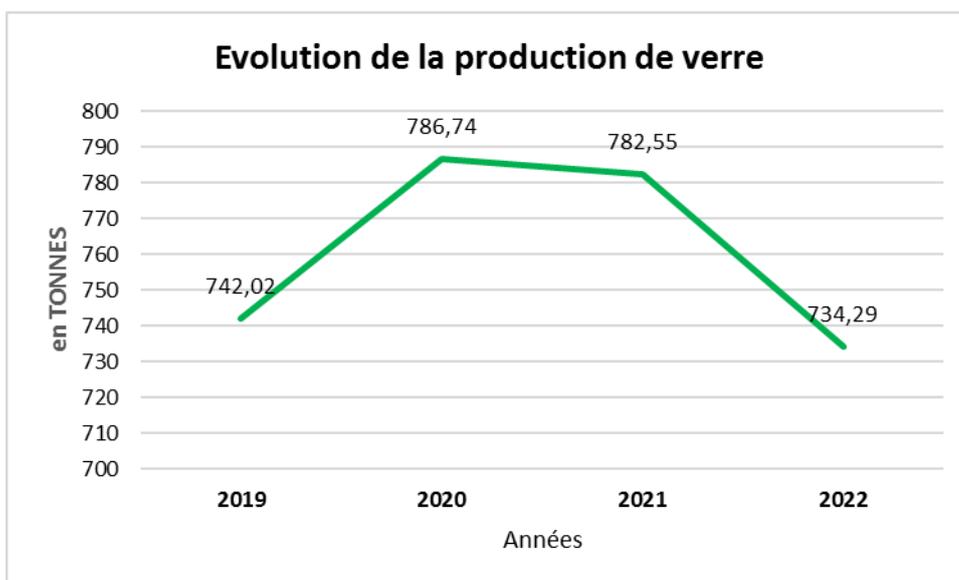
14

1.3 LA COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

Bouteilles, pots et bocaux en verre

734,29 T

45,21 kg/habitant



La filière de reprise

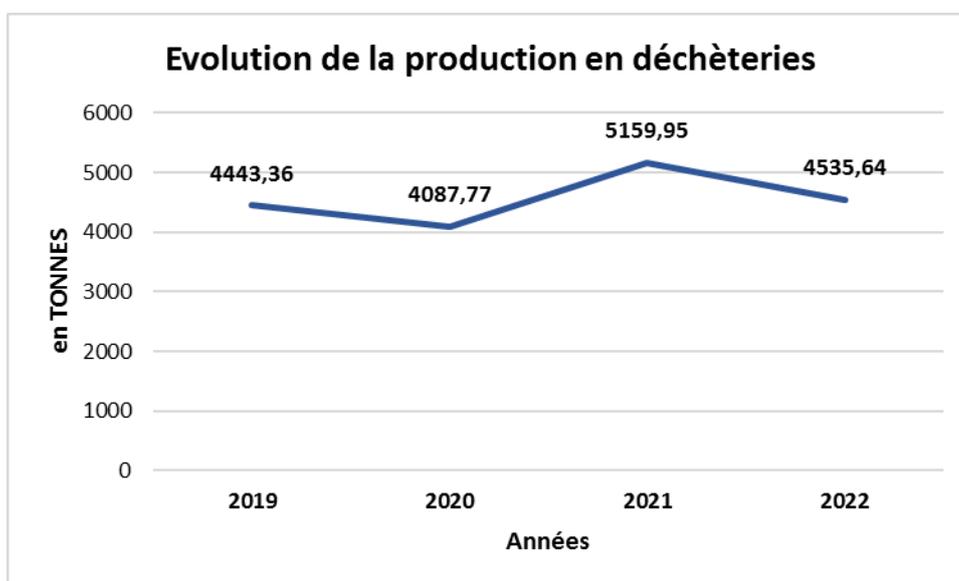
Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) collectés dans les bornes à verres et en déchèteries sont dirigés par la suite vers la société O-I Manufacturing à REIMS pour y être recyclés.

1.4 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Déchets collectés en déchèteries

4 530,77 ^T

278,97 kg/habitant



15

Les tonnages collectés en 2022 (hors verres) sur les 2 déchèteries intercommunales

Déchets collectés	Tonnages 2022	Traitement
Déchets verts (dont broyés 536,72 ^T)	1 548,44 ^T	Compostage
Encombrants	852,66 ^T	Stockage
Gravats	env. 500 ^T	Réemploi
Bois	530,04 ^T	Valorisation
Mobilier	444,92 ^T	Valorisation
Ferrailles	174,46 ^T	Valorisation
D3E	140,108 ^T	Valorisation
Papiers/Cartons	153,44 ^T	Valorisation
Plâtre	99,20 ^T	Valorisation
DDS	33,676 ^T	Valorisation

Amiante	19,32 ^T	Traitement spécifique
Pneus	12,64 ^T	Valorisation
Textiles	11,719 ^T	Valorisation
Huile de vidange	12,56 ^T	Valorisation
Batteries	0 ^T	Valorisation
Lampes et néons	1,180 ^T	Valorisation
Piles	0,00 ^T	Valorisation
Cartouches d'impression	1,00 ^T	Valorisation
Capsules Nespresso®	0,250 ^T	Valorisation
Huile alimentaire	0,00 ^T	Valorisation
Films radiographiques	0,00 ^T	Valorisation
DASRI (déchets de soins)	0,027 ^T	Traitement spécifique
<u>TOTAL</u>	<u>4 535,64^T</u>	

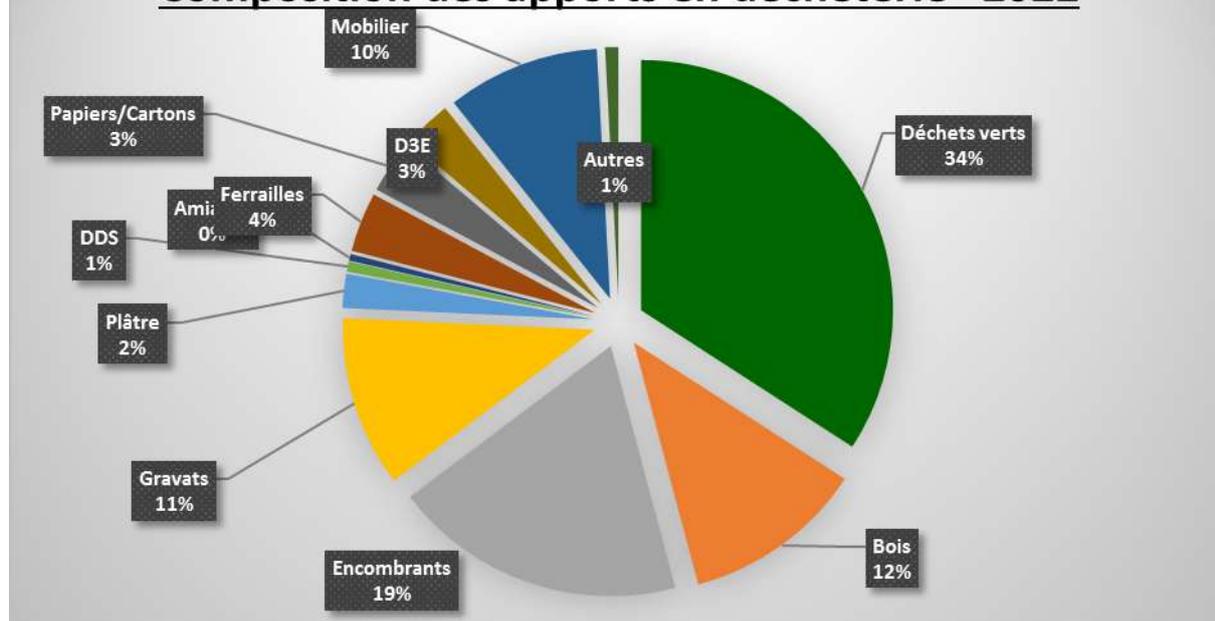
Les tonnages collectés sur les deux déchèteries ont été en baisse entre 2021 (5159,95^T) et 2022 (4535,64^T) - baisse de 12,10 %.



Parmi les apports les plus importants, citons notamment :

- les déchets verts (34,14%),
- les encombrants (18,80%),
- le bois (11,69%),
- ainsi que les gravats.

Composition des apports en déchèterie - 2022

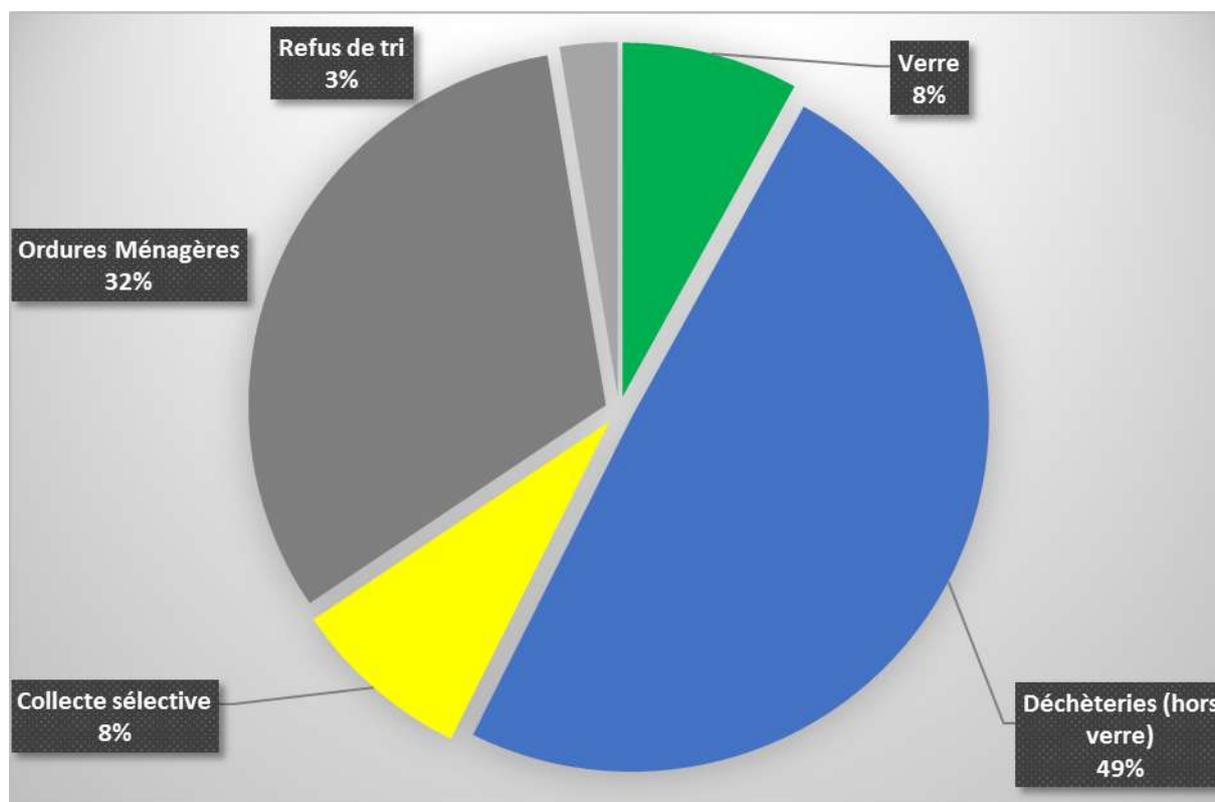


17

1.5 BILAN DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2022

	Tonnages 2022	Kg/habitant 2022 Base 16241 habitants
ORDURES MÉNAGÈRES	2 923,52 T	180,00 kg/habitant
COLLECTE SÉLECTIVE <i>dont refus de tri</i>	995,88 T 240,055 T	61,32 kg/habitant 14,78 kg/habitant
VERRE	734,29 T	45,21 kg/habitant
DÉCHÈTERIES	4 535,64 T	279,27 kg/hab.
TOTAL GÉNÉRAL	9 189,33 T	565,80 kg/hab.

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2022



PARTIE C :

LES INDICATEURS FINANCIERS

▪ **Les modalités d'exploitation du service**

L'ensemble des prestations « Collecte » est réalisé en régie intercommunale hormis la collecte du verre réalisée en points d'apport volontaire par la société Mineris.

Depuis 2003, le syndicat VALOR' AISNE était compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés qui se limitait aux seuls déchets collectés en porte-à-porte. A compter du 1^{er} janvier 2017, ce syndicat a pris en charge le traitement des déchets des déchèteries.



Concrètement, la C.C. du Val de l'Oise continue d'assurer la gestion des 2 déchèteries (organisation du site, accueil des usagers...) ainsi que le transport des déchets jusqu'aux exutoires de traitement. VALOR' AISNE réalise la planification des lieux de traitement, le montage et le suivi des prestations, l'optimisation des filières de valorisation et de traitement.

▪ **Les dépenses du service**

➤ Le montant global des dépenses

Le montant global des dépenses arrêté au compte administratif 2022 (voir en ANNEXE) se décompose de la façon suivante :

	Fonctionnement - 2022	Investissement - 2022
TOTAL	1 655 107,25 €	91 592,25 €

▪ **Les modalités de financement du service**

➤ Le financement du service

Le financement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) facturée aux particuliers et professionnels, les prestations particulières, le soutien des sociétés agréées ainsi que les recettes industrielles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	1 655 107,25 €
Charges à caractère général	157 876,48 €
Charges de personnel	602 681,55 €
Autres charges de gestion	865 103,90 €
Gestion des services	16 077,83 €

Charges exceptionnelles	13 367,49 €
Opérations d'ordre	0 €



RECETTES	1 889 756,07 €
Produits des services	1 560 710,57 €
Subventions d'exploitation	259 598,14 €
Autres produits de gestion courante	33 383,81 €
Atténuation de charges	36 063,55 €
Produits exceptionnels	0 €
Transferts entre sections	0 €

Résultat : + 234 648,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	91 592,25 €
Remboursement d'emprunts	48 992,25 €
Immobilisations corporelles	42 600,00 €
Opérations d'ordre transfert entre sections	0 €

RECETTES	0 €
FCTVA	0 €
Transfert entre sections	0 €

Résultat : - 91 592,25 €

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux foyers en 2022-

Nombre de personnes	Collecte	Traitement	MONTANT GLOBAL
1 personne	61 €	49 €	110 €
2 personnes	61 €	98 €	159 €
3 personnes	61 €	147 €	208 €
4 personnes	61 €	196 €	257 €
5 personnes et +	61 €	245 €	306 €
Résidences secondaires	Forfait à 151 €		
Maisons de retraite	39 € par lit		

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux professionnels en 2022-

<u>Catégorie 0</u> : activités de bureau - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de moins de 25 places)	35 €
<u>Catégorie 1</u> : activités intellectuelles - activités pouvant justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - professionnels de santé justifiant d'un contrat avec un prestataire privé (<i>sauf pharmacies</i>) - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 25 à 50 places) - taxi transport - coiffeurs à domicile - agriculteurs - silos agricoles, coopératives - entreprise de formation - activité non sédentaire - service navigation - forains	59 €
<u>Catégorie 2</u> : habillement, chaussures - pompes funèbres - toiletteur canin - Trésor Public - agences postales - Gendarmerie Nationale - professions libérales (médecins y compris exerçant au sein d'une maison médicale, avocats, notaires...) - auto école - coiffeurs - services (banque, assurance, agence immobilière, géomètre, expert-comptable, bureau d'études...) - établissement artisanal et commercial 1 actif - fleuriste - soins de beauté - entreprises de travaux agricoles - gîtes, chambres d'hôtes et meublés	88 €
<u>Catégorie 3</u> : établissement artisanal et commercial 2 actifs maximum - garage mécanique 2 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 51 à 100 places) - café bar, boulangerie (communes de moins de 1.000 habitants) - boucherie - station services - cantines scolaires de 0 à 25 places	117 €
<u>Catégorie 4</u> : café bar, boulangerie (communes de plus de 1.000 habitants) - pharmacie - hôtel - restaurant - brasserie - tabac presse - agriculteur ne pouvant pas justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - étang de pêche et de loisir à but lucratif - discothèque - établissement artisanal, industriel et commercial de 3 actifs - pensions animales et clubs hippiques jusqu'à 10 places	146 €
<u>Catégorie 5</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 4 actifs - supérette - pensions animales et clubs hippiques supérieur à 10 places	176 €
<u>Catégorie 6</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 5 à 10 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de plus de 100 places) - cantines scolaires de 26 à 50 places	234 €
cantines scolaires de plus de 50 places* - supermarchés* - entreprises**	Tarif à définir suivant le volume produit (voir ci-dessous)

*** 56 € par an pour la collecte + 300 € le bac de 750 litres**

**** → 2 m³ par semaine : 300 € / an → 3 m³ par semaine : 450 € / an**

→ 4 m³ par semaine : 600 € / an

APPORTS EN DÉCHÈTERIE

- Les entreprises extérieures au territoire intercommunal sont facturées (même si elles réalisent des travaux chez un particulier du territoire) :

TARIF :

- véhicule VL : 30 € par passage
- véhicule Fourgonnette - de 3^{T5} : 60 €
- véhicule Fourgonnette + de 3^{T5} : 90 €

➤ *Le montant annuel des prestations facturées et les aides /recettes perçues par les organismes agréés et les repreneurs*

Le montant perçu en 2022 des factures de REOM facturées aux particuliers et professionnels du territoire, ainsi que divers frais liés à la location de bennes et conventions auxquels il faut ajouter les soutiens à la tonne triée versés par les sociétés agréées (CITEO, VALORPLAST, REVIPAC, OCAD3E, ECO TLC, ECODDS et ECOMAISON...) et les recettes provenant de la valorisation matière des déchets s'est élevé à **1 560 710,57 €**.

ANNEXE

Ordures Ménagères COMPTE ADMINISTRATIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Ch. Art	Désignation	Crédits ouverts	Mandats émis
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	258 550	157 876,48
604	Achats de prestations	200	0,00 *
6061	Eau, énergie	7 000	2 656,34 *
6063	Fournitures entretien et petit équip.	10 000	3 776,14 *
6064	Fournitures administratives	200	0,00 *
6068	Autres matières et fournitures	42 000	22 074,38 *
611	Sous-traitance générale	60 000	50 899,80 *
6135	Locations mobilières	12 000	4 642,00 *
61521	Entretien bâtiments publics	500	618,93 *
61551	Entretien matériel roulant	40 000	53 442,63 *
6156	Maintenance	1 500	0,00 *
6168	Autres	4 000	156,71 *
618	Divers	1 500	66,67 *
6232	Echantillons	0	126,74 *
6237	Publications	2 000	406,80 *
6251	Voyages et déplacements	150	0,00 *
6261	Frais d'affranchissement	150	5,70 *
6262	Frais de télécommunications	350	0,00 *
627	Services bancaires	0	275,59 *
6287	Remboursement de frais	70 000	13 513,11 *
6288	Autres frais	7 000	5 214,94 *
012	CHARGES DE PERSONNEL	621 545	602 681,55
6215	Personnel affecté par CL rattach.	60 360	0,00 *
6331	Versement de transport	500	360,61 *
6332	Cotisations au F.N.A.L.	1 800	1 802,92 *
6336	Cotisations CNGFPT et CDG	3 000	3 425,42 *
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000	1 081,76 *
6411	Personnel titulaire	320 000	299 801,26 *
6413	Primes et gratifications	30 000	99 697,58 *
6414	Indemnités et avantages divers	13 500	0,00 *
6451	Cotisations URSSAF	85 000	102 977,24 *
6453	Cotisations caisses de retraite	84 000	85 652,99 *
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	2 700	4 074,63 *
6458	Cotisations autres organismes sociaux	6 000	1 039,00 *
6474	Versement aux autres œuvres sociales	3 000	2 189,00 *
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000	578,50 *
6488	Autres charges de personnel	9 685	0,64 *
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	915 000	865 103,90
6541	Créances admises en non valeur	50 000	0,00 *
6542	Créances éteintes	15 000	0,00 *
658	Charges diverses de gestion courante	850 000	865 103,90 *
66	GESTION DES SERVICES	16 600	16 077,83
6611	Intérêts des emprunts	16 100	16 077,83 *
6688	Autres charges financières	500	0,00 *
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	51 851	13 367,49
673	Titres annulés	15 000	13 367,49 *
678	Autres charges exceptionnelles	36 851	0,00 *
023	VIREMENT INVESTISSEMENT	40 000	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	121 454	0,00
68	Dotations aux amortissements	121 454	0,00 *
6811	Dotations aux amortissements	121 454	0,00 *
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 025 000	1 655 107,25

Ordures Ménagères COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre ou article	Désignation	Crédits ouverts	Titres émis
70	PRODUITS DES SERVICES ...	1 320 000	1 560 710,57
701	Ventes produits finis et intermédiaires	120 000	200 111,94 *
706	Prestations de services	1 200 000	1 360 598,63 *
73	PRODUITS ISSUS FISCALITE	0	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	150 000	259 598,14
74	Subventions d'exploitation	150 000	259 598,14 *
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	1 000	33 383,81
7588	Autres	1 000	33 383,81 *
013	ATTENUATION DE CHARGES	39 994	36 063,55
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	0	1 884,00 *
64198	Autres remboursements	39 994	34 179,55 *
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0,00
7718	Autres produits exceptionnels	0	0,00
775	Produit cession des immobilisations	0	0,00
042	TRANSFERTS ENTRE SECT.	22 754	0,00
777	Quote-part sub. Invest. Transf cpte résultat	22 754	0,00 *
002	Excédent de fonctionnement reporté	491 252	0,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 025 000	1 889 756,07 *

Ordures Ménagères COMPTE ADMINISTRATIF 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre ou article	Désignation	Crédits ouverts	Mandats émis
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	49 000	48 992,25
1641	Remboursement du capital des emprunts	49 000	48 992,25 *
20	Immobilisations incorporelles	0	0,00
21	Immobilisations corporelles	257 221	42 600,00
2151	Installations complexes spécialisées	81 300	0,00 *
2154	Matériel industriel		42 600,00 *
21754	Matériel industriel	15 921	0,00 *
2182	Matériel de transport	160 000	0,00 *
23	Immobilisations en cours	0	0,00
040	OPER. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT.	22 754	0,00
13911	Sub Equipement Etat	9 366	0,00
13913	Sub Equipement Département	6 329	0,00
13916	Sub Equipement autre EPL	7 059	0,00
041	OPE. PATRIMONIALES	0	0,00
001	RESULTATS REPORTES	0	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	328 975	91 592,25

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre ou article	Désignation	Crédits ouverts	Titres émis
		40 000	0,00
10222	FC. TVA	0	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000	0,00
040	Transferts entre sections	121 454	0,00
28131	Bâtiments	6 341	0,00
28138	Autres constructions	336	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	43 536	0,00
28154	Matériel industriel	3 006	0,00
28157	Aménagement des matériels industriels	937	0,00
28182	Matériel de transport	60 840	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	458	0,00
28188	Autres	6 000	0,00
041	OPE. PATRIMONIALES	0	0,00
13	Subventions d'investissement	0	0,00
16	Emprunts	0	0,00
1641	Emprunts	0	0,00
23	Immobilisations en cours	0	0,00
001	Excédents reportés	167 521	0,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	328 975	0,00

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ORDURES MENAGERES

	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2022	Résultats clôture 2021	Part affectée invest.	Résultat cumulé
Investissement	91 592,25	0,00	-91 592,25	167 521,09	0,00	75 928,84
Fonctionnement	1 655 107,25	1 889 756,07	234 648,82	491 252,01	0,00	725 900,83
TOTAL	1 746 699,50	1 889 756,07	143 056,57	658 773,10	0,00	801 829,67